

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

Décision du Maire (n°2026-17)

Le Passage d'Agen, le 16 juin 2026

OBJET : Programmation culturelle 2026
Banquet Républicain – lundi 13 juillet 2026
Fixation tarifs

Le Maire de la ville du Passage d'Agen,

VU l'article L.2122-22 C.G.C.T.,

VU la délibération n°2026-54 du 15 avril 2026, portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil municipal, visée par les services préfectoraux le 20 avril 2026,

VU la décision n°2011-4 du 22 août 2011, créant une régie dédiée à l'encaissement exclusif des recettes des manifestations et animations de la Commune du Passage d'Agen, visée par les Services préfectoraux le 1^{er} septembre 2011,

VU la réunion de la Commission municipale « Culture » en date du 11 juin 2026,

VU la programmation culturelle 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs afférents à cette manifestation,

DÉCIDE

● De fixer les tarifs du banquet Républicain relatif à la Fête Nationale du 14 Juillet comme suit :

a) – un tarif adultes de 13 €, correspondant à un ticket intitulé « tarif H » de la régie de recettes « Manifestations et animations »,

b) – un tarif enfant jusqu'à 12 ans inclus de 5 €, correspondant à un ticket intitulé « tarif B » de la régie de recettes « Manifestations et animations ».



Le Maire,

Gilles FRÉMY.